

Arrêtés publiés le 30 août 2022

www.vaucluse.fr

Publiés le

30 août 2022

Département de
Vaucluse

POLE Solidarités

Arrêté n° 2022-7143 Portant autorisation d'extension provisoire pour 1 place à la Maison d'Enfants à Caractère Social « La Verdière » gérée par l'ADVSEA, 641 Chemin de La Verdière, 84140 MONFAVET

SERVICES DU DÉPARTEMENT

PÔLE SOLIDARITÉS

DIRECTION ENFANCE FAMILLE

Service Tarification Contrôle Comptabilité
Dossier suivi par : B. BEAUGE/A.P
04.90.16.17.98



**Portant autorisation d'extension provisoire
pour 1 place à la Maison d'Enfants à
Caractère Social « La Verdière » gérée par
l'ADVSEA
641 Chemin de La Verdière
84140 MONFAVET**

LA PRESIDENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Vu l'arrêté n°2017-106 sous compétence conjointe du Préfet de Vaucluse et du Président du Conseil départemental en date du 9 janvier 2017, portant renouvellement de l'autorisation de la MECS « La Verdière » à Monfavet, géré par l'ADVSEA ;

Vu le schéma départemental Enfance Famille 2015-2020 adopté par le Conseil départemental de Vaucluse, dans le cadre de la délibération n°2015-349 du 13 mars 2015 ;

Considérant la nécessité d'assurer la mise à l'abri immédiate d'un enfant âgé de 4 ans ;

Sur proposition de M. le Directeur général des Services du Conseil départemental ;



Article 1^{er} – Une extension provisoire d'une place est autorisée pour permettre l'accueil d'un enfant âgé de 4 ans.

Article 2 – Cette autorisation est accordée jusqu'au **15Août 2022**.

Article 3 – Le présent arrêté peut être déféré devant le Tribunal administratif de Nîmes, sis 16, avenue Feuchères – 30000 NIMES, dans un délai de deux mois à compter de sa notification à l'intéressé et à compter de sa publication pour les tiers.

Article 4 – Le Directeur général des Services du Conseil départemental, la Directrice générale Adjointe en charge du Pôle Solidarités, la Directrice de l'Enfance et de la Famille, le Président de l'association sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet du département www.vaucluse.fr

Avignon, le **25 AOUT 2022**

La Présidente

DOMINIQUE SANTONI